



HELO FORMATIONS

Public concerné

- Candidats
au
Titre
Professionnel ECSR

Prérequis

- Être titulaire du permis de conduire
- Ne pas avoir subi de condamnations prévues à l'article R212-4 du code de la route
- Ne pas être atteint d'une affection susceptible d'être incompatible avec le maintien ou la délivrance des permis du « groupe lourd »

Formateurs

- Hélène MARCHAND
- Formateurs habilités

Lieu

- Saint-Rémy

Durée

- 1196 heures

Coût

- 9100€ Net (un passage decertification compris)

Prise en charge

- OPCO Mobilité
- Région
- Pôle Emploi
- Transitions Pro
- CPF

Moyens pédagogiques

- Formation en présentiel
- Véhicules école
- Vidéoprojecteurs
- Tableaux (blanc, paper-board)
- Supports de cours (en photocopiés, Drive, sur clé USB)

Modalité d'évaluation

- Feuille d'émargement
- Mise en situation

Tronc commun : Acquérir une culture générale en Sécurité Routière et en pédagogie de l'enseignement de la conduite. (300 heures);

CCP1 : Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives, dans le respect des cadres réglementaires en vigueur. (400 heures); **CCP2 :** Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement (210 heures). **Programme (conforme à l'arrêté du 12 avril 2016)**

COMPÉTENCES CCP1 :

1. Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective de formation
2. Animer une séance collective de formation à la Sécurité routière
3. Animer une séance de formation à la conduite d'un véhicule léger
4. Évaluer les acquis des apprenants
5. Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage
6. Repérer les difficultés d'apprentissage et y remédier
7. Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels

COMPÉTENCES CCP2 :

1. Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation être capable de faire l'analyse de la demande être capable de faire l'analyse des besoins
2. Construire et préparer une action de sensibilisation Définir les objectifs généraux et spécifiques de l'action
Élaborer une progression pédagogique
Choisir les méthodes pédagogiques et les techniques d'animation adéquates
3. Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière et au respect de l'environnement
4. Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer.

STAGE OBLIGATOIRE:

- 280 heures en auto-école

Épreuves du titre professionnel ECSR

Questionnaire professionnel (45 minutes)

Mise en situation professionnelle (2 heures)

- Animation d'une séance collective de formation à la sécurité routière
- Animation d'une séance individuelle de formation à la conduite

Entretien technique avec le jury (1 heure)

- Justification de la démarche pédagogique lors de la mise en situation professionnelle
- Vérification des connaissances en matière de réglementation et sécurité routières- Questionnement sur les compétences en matière d'encadrement lors de l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage

Présentation orale devant un jury d'une action de sensibilisation mis en œuvre (1 heure)

Entretien final avec le jury (30 minutes)

- Échange sur le document professionnel et la vision du métier